



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 16 - Majoration des indemnités de fonction des élus

Délibération n° 008275

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
Publié le : 30/04/2026

Séance du 23 avril 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCOIS, Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Mme Isabelle BORDAT

Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n°13 incluse)

Majoration des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Par délibération précédente, l'assemblée a fixé les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal. L'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct.

L'article L. 2123-22 du CGCT prévoit que peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le Conseil Municipal dans certaines limites (articles L. 2123-23, par le I de l'article L. 2123-24, les I et III de l'article L. 2123-24-1), les Conseils Municipaux des communes répondant à certains critères.

Tout d'abord, une majoration de 40 % peut être allouée au Maire sur décision du Conseil Municipal dans le respect de l'enveloppe globale réglementaire.

Aussi, les élus des communes chefs-lieux de département peuvent bénéficier d'une majoration de 25 % de ces indemnités.

Une majoration est également prévue pour les communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine. Elle peut être votée dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visées aux articles L. 2123-24 et R. 2123-23 du CGCT (soit 72,5 %). Ainsi l'indemnité maximale des adjoints s'établirait à un montant de 72,5 % de l'IB terminal de la fonction publique au lieu de 66 % de ce même indice.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de faire application uniquement de la majoration prévue pour les communes chefs-lieux de département, en retenant une majoration de 24 % de l'ensemble des indemnités fixées par délibération précédente, soit des taux majorés comme suit :

Fonction	Taux de base (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité brute maximale mensuelle <i>A titre indicatif</i>	Taux fixé par délibération précédente (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité mensuelle brute délibération précédente <i>A titre indicatif</i>	Majoration chef lieu de Département (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Taux majoré (% de l'IB terminal de la fonction publique)	Montant brut mensuel majoré en € (arrondi) <i>A titre indicatif</i>
Maire	145	5 960,26 €	110	4 521,58 €	24	136,40	5 606,75 €
Adjoints au Maire	66	2 712,95 €	39,10	2 712,95 €	24	48,48	1 992,95 €
Conseillers municipaux délégués (indemnité spécifique complémentaire incluse)	-	-	14 (6+8)	575,47 €	24	17,36	713,59 €
Conseillers municipaux	6	246,63 €	6	246,63 €	24	7,44	305,82 €

Les taux majorés des indemnités de fonction votées s'appliqueront à l'accomplissement des formalités suivantes :

- Pour le Maire : le taux approuvé ci-dessus s'appliquera à l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- Pour les conseillers municipaux : à l'entrée en vigueur de la présente délibération y compris pour les conseillers municipaux délégués pour l'indemnité de base de conseiller municipal

- Pour les adjoints au Maire et les conseillers municipaux délégués concernant uniquement la part complémentaire : à la dernière date d'accomplissement des formalités liées à l'entrée en vigueur de la présente délibération et des arrêtés de délégation.

Les montants majorés suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil municipal.

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des indemnités majorées est joint à la délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux majorés dans les conditions ci-dessus indiquées.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

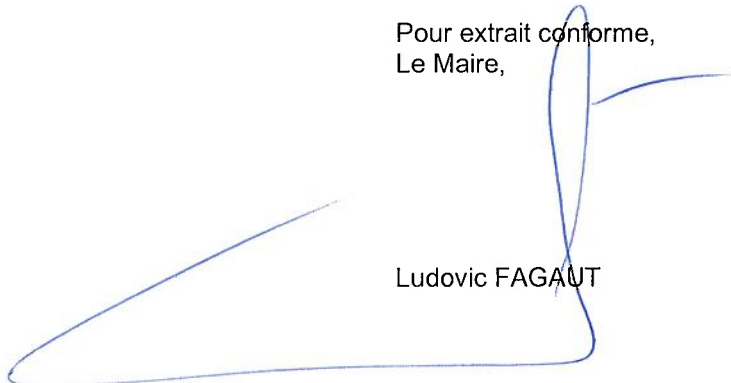
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Isabelle BORDAT,
Adjointe

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT

**Tableau récapitulatif des taux majorés des indemnités de fonction votés en séance du
Conseil municipal du 23 avril 2026**

Fonction	Nom	Prénom	Taux de base	Majoration chef lieu de Département	Taux majoré retenu	Montant brut mensuel majoré en € (arrondi) A titre indicatif
Maire	FAGAUT	Ludovic	110 %	24 %	136,40 %	5 606, 75
1 ^{er} Adjoint(e)	HUOT CUSENIER	Emmanuelle	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
2 ^{ème} Adjoint(e)	REYES	Jean-Pascal	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
3 ^{ème} Adjoint(e)	LEMERCIER	Myriam	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
4 ^{ème} Adjoint(e)	TAILLARD	Fabrice	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
5 ^{ème} Adjoint(e)	BORDAT	Isabelle	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
6 ^{ème} Adjoint(e)	DARCQ	Clément	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
7 ^{ème} Adjoint(e)	GAUTHIER	Annie	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
8 ^{ème} Adjoint(e)	COUËSMES	Serge	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
9 ^{ème} Adjoint(e)	WERTHE	Christine	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
10 ^{ème} Adjoint(e)	BAILLY	Guillaume	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
11 ^{ème} Adjoint(e)	SZWARC	Esther	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
12 ^{ème} Adjoint(e)	ORLANDI	Pascal	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
13 ^{ème} Adjoint(e)	MEUNIER	Emmanuelle	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
14 ^{ème} Adjoint(e)	PARISE	Frédéric	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
15 ^{ème} Adjoint(e)	JELSCH	Véronique	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
16 ^{ème} Adjoint(e)	GENDRAUD	Didier	39,10 %	24 %	48,48 %	1992, 95
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FALGA	Anne	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHERTZ	Anne-Rachel	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CAIRE	Bruno	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SAHLAOUI	Djilalli	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	METZGER	Eléonore	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CAMARA	Estelle	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SIMONIN	Flora	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONNEUR	Frank	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	THOMAS-MAURIN	Frédérique	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CUPILLARD	Jérôme	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BRESILLION	Jimmy	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	VEJUX	Kévin	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MULOT CESARI	Laurence	14 %	24 %	17,36 %	713, 59

Fonction	Nom	Prénom	Taux de base	Majoration chef lieu de Département	Taux majoré retenu	Montant brut mensuel majoré en € (arrondi) A titre indicatif
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CROIZIER	Laurent	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HANNOUNI	Leïla	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LHOMME	Madeleine	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONNIER	Manon	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	GRUILLOT	Marie	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	AIT-ALI	Mohamed	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUVET	Nathalie	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BOUZAT	Patrick	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	JACQUES	Patrick	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	VERDIER	Patrick	14 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HENRY	Pierre-Charles	6 %	24%	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PESEUX	Sophie	6 %	24 %	17,36 %	713, 59
Conseiller(e) municipal(e)	VIGNOT	Anne	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	WANLIN	Sylvie	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	FRANCART	Lydie	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	GHEZALI	Abdel	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	LEUBA	Jean-Sébastien	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	VÉZIÈS	Séverine	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	CHASSAGNE	Aline	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	POULIN	Anthony	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	GINIOT	Laura	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	ALEM	Hasni	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	MELLION	Martin	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	MAGNIN-FEYSOT	Hélène	6 %	24 %	7,44 %	305, 82
Conseiller(e) municipal(e)	JEANVOINE	Jérémy	6 %	24 %	7,44 %	305, 82

Valeur IB terminal de la fonction publique au 01/01/2026 : 4 110, 52 € / mois